

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 01^{er} OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 01^{er} octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur RODRIGUEZ Dominique, **Maire**.

Messieurs GAUTHERON Daniel, BONNIN Patrick et Mesdames BONNY Florence, RICHARD Rolande, **Adjoints au maire**.

Mesdames BENOIT Jeanine, COHEN Sylvie, OFFREDO-LESCARE Béatrice, BOUDY Nathalie, DEFREL Nadine et Messieurs MORESTIN Christian, LOUISE DIT MAUGER Philippe, MONGAULT Patrick, **Conseillers municipaux**.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Messieurs LANDRY Daniel, DERAMEZ Pascal, MARSAULE Patrick, WEXSTEEN David et Mesdames LOPES COSTA Alexandra, SAVE Laëtitia.

POUVOIR : Monsieur LANDRY Daniel a donné pouvoir à Monsieur Philippe LOUISE DIT MAUGER pour le représenter et voter en son nom au cours de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Florence BONNY.

EGALEMENT PRÉSENTE : Mme DHERMONS Delphine,
Directrice Générale des Services Communaux.

Le quorum étant atteint, la réunion du conseil municipal débute à 20 heures 30 minutes.

Monsieur le Maire invite les élus à consulter le procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2015 et à l'approuver.

I) Acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur VAUCY

Monsieur Patrick BONNIN présente à l'assemblée le projet d'acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur VAUCY Michel situé en ZD 10 à la sortie du bourg en direction de Villepatour. Le terrain à acquérir de 5 245 m² pour un montant de 7 500 € (soit 1,43 €/m²) se trouve limitrophe au projet du terrain de football.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- *faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du terrain de 5 245 m², cadastré ZD n°10, appartenant à Monsieur VAUCY Michel, au prix de 1,43 TTC euro du m²,*
- *signer tous actes afférents à cette même acquisition.*

II) Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de l'agent responsable de la médiathèque. Cette décision a fait suite à une volonté de cet agent d'être à temps plein sur les missions en médiathèque. Ce souhait, la municipalité ne peut le satisfaire malgré la qualité du travail effectué. Le poste est un temps partiel de 32h. La procédure de recrutement a vu un afflux de propositions de candidatures et de nombreux profils intéressants ont été étudiés. Devant prendre en compte les délais et l'autonomie nécessaire à ce poste, la personne retenue devait avoir déjà travaillé en bibliothèque et être disponible dès le mois d'octobre.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe pour 32h hebdomadaire à compter du 05 octobre 2015.

III) Motion relative à l'application de la loi MAPTAM en Seine-et-Marne

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Président du Conseil Départemental et expose ce qui suit. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) n°2014-58 du 27 janvier 2014, et notamment ses articles 10 et 11, prévoit le regroupement des intercommunalités à fiscalité propre dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris dans les départements de la grande couronne, afin de former un ensemble d'au moins 200 000 habitants, sauf dérogation préfectorale liée à la géographie physique, humaine et administrative du secteur concerné.

A l'issue de débats en Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRCI), le Préfet de région Ile-de-France a arrêté un Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI).

Ce schéma prévoit un découpage qui affaiblira la Seine-et-Marne en l'amputant de territoires qui contribuent au dynamisme départemental et dont le développement doit beaucoup au soutien de la Seine-et-Marne qui a investi auprès de leur collectivité. D'autre part, en de trop nombreux points, le découpage effectué ne correspond pas aux souhaits légitimes des citoyens, notamment exprimés lors des dernières élections communales et intercommunales.

A peine 10 % des amendements proposés ont été retenus, soit seulement cinq (dont ceux portés par le Préfet de région Ile-de-France lui-même), la plupart disparaissant, retirés sous la pression de l'Etat, écartés par les Préfets de Département ou finalement éliminés par des systèmes ubuesques de votes à multi-majorités qualifiées.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **exprime son désaccord sur la partie du SRCI concernant la Seine-et-Marne,**
- **conteste la présentation de ce schéma comme issu d'une concertation,**
- **demande la validation d'un renvoi SRCI sur la base des souhaits et projets des territoires et de leurs habitants,**
- **confirme sa volonté de participer à la simplification administrative et à modernisation de l'action publique.**

IV) Adhésion de la commune à l'ANDES (Association Nationale des élus en charge du sport)

Monsieur Daniel GAUTHERON explique à l'assemblée que les objectifs de cette association sont d'aider et de promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de portage d'expérience en matière d'investissement et de fonctionnement des équipements de sport. Elle permet également d'aider à l'obtention de subvention. La cotisation annuelle serait de 104 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion de la commune à l'ANDES (Association Nationale des élus en charge du sport).

Monsieur Daniel GAUTHERON profite de ce point pour évoquer l'avancement des dossiers de demande de subvention pour le terrain de football. Les dossiers, très complexes, pourront être éligibles pour le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Fédération Française de Football. Concernant le CNDS (Centre National pour le développement du sport), un rendez-vous avec le directeur devrait permettre de préciser les critères d'éligibilité.

V) Rétrocession des parties communes de la rue des Colombes

Monsieur Patrick BONNIN fait un petit rappel des difficultés rencontrées par les riverains de la rue des Colombes et Monsieur le Maire présente leur demande unanime de rétrocession de la voirie.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- *la rétrocession des parties communes de la rue des Colombes,*
- *et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents, dont les actes de rétrocession.*

VI) Convention viabilité hivernale avec le Conseil Départemental 77

Lors des périodes de déneigement, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental privilégie en priorité le traitement du réseau « structurant » dans le souci d'optimiser le service public. Le réseau de désenclavement, reste donc dans les faits, en charge de la commune. Cette convention permet une meilleure coordination des interventions et la mise à disposition de 4 tonnes de sel par le Département.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Départemental la convention de viabilité hivernale pour une durée de 3 ans renouvelable une fois de manière expresse.

Monsieur le Maire tient à féliciter les personnes qui chaque hiver s'occupent de la viabilité hivernale des routes de la commune, Monsieur LANDRY Daniel et les services techniques, notamment M. TOURATIER et M. BOUTMARD.

VII) SDESM : Adhésion des communes de Mouroux et de Coulommiers

Monsieur Patrick BONNIN relate l'historique des demandes d'adhésions au SDESM des communes suivantes :

- la commune de COULOMMIERS a sollicité son adhésion par une délibération en date du 05 février 2015,
- la commune de MOUROUX quant à elle l'a sollicitée par délibération en date du 27 mars 2015.

Par une délibération n° 2015-33 en date du 28 mai 2015, le SDESM a donné son accord pour l'adhésion des communes de MOUROUX et de COULOMMIERS à leur syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'adhésion des communes de MOUROUX et COULOMMIERS au SDESM.

VIII) Présentation des rapports d'activité

- Monsieur le Maire invite Monsieur Christian MORESTIN à présenter le rapport annuel du syndicat de la Marsange. Ce dernier rappelle donc le périmètre du SMAEM, les travaux effectués et le budget.
- Monsieur le Maire présente pour le SICTEU le rapport annuel et tous les faits marquants de 2014 : mise en place des centrifugeuses, divers travaux de renouvellement (clarificateur) et de sécurité, démarrage du traitement des boues par compostage (SMAB), pollution du bassin d'épuration liée à un mauvais branchement de la plateforme de compostage.
- Les travaux d'entretien des réseaux d'assainissement communaux sont également rappelés par Monsieur le Maire à travers le rapport annuel.
- Les données techniques et fiscales du rapport du SIETOM sont présentées par Monsieur Dominique RODRIGUEZ.
- Monsieur Patrick BONNIN présente à son tour le rapport du SDESM, notamment les travaux d'enfouissement, d'extension et de création effectués. La mise en place de la borne électrique est rappelée ainsi que le regroupement de communes relatif à la fourniture d'électricité pour les points >36 kva.

IX) Questions diverses

• PEDT : L'assemblée est informée que le PEDT relatif à l'organisation des nouveaux rythmes scolaires a été signé par les 4 parties (Préfecture, Inspection Académique, CAF et commune).

• PLU : Monsieur Patrick BONNIN fait un point de l'avancement du dossier. L'étude « cas par cas » transmise en juillet n'a pas été réceptionnée par la DRIEE qui demandait des pièces complémentaires. Ces dernières ont été fournies le 16 septembre 2015 et la DRIEE a fait savoir qu'elle validait la réception du dossier, ce qui laisse lui maintenant 2 mois pour donner un avis.

• Fibre optique : Les travaux devraient démarrer en 2016. Le rendez-vous avec l'entreprise qui les exécutera a été pris pour les jours qui suivent.

• Prologis : Les travaux de voirie pour l'accès sont en cours.

• A la demande de Monsieur MORESTIN, le compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2015 sera modifié comme suit :

« 3) BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE, ASSAINISSEMENT et ALSH :

1) Commune

Monsieur Christian MORESTIN vote contre car il aurait souhaité que le vote des taxes de fiscalité directe soit abordé avant le budget. Monsieur le Maire s'étonne que pendant 25 ans de mandat dont un certain nombre en tant qu'adjoint aux finances, il n'ait pas trouvé gênant cette chronologie des votes. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.